

Le RSA : une trappe à incertitude ?

Expliquer la rationalité pratique des « travailleurs pauvres assistés »

Yoann Boget,
Doctorant – EHESS
Centre Maurice Halbwachs
Équipe de Recherche sur les Inégalités Sociales
ATER à l'Université d'Avignon
yoann@boget.fr

Travail en cours : Ne pas citer sans autorisation.

Le comportement économique des demandeurs d'emploi, par le fort enjeu politique qu'il revêt, est source de nombreux et vifs débats scientifiques. Un nombre important de contributions, en économie surtout mais aussi en sociologie, traitent, en particulier, de l'impact des incitations financières sur la conduite des sans-emploi. A la suite de ces travaux, cette enquête se propose de saisir l'opportunité offerte par l'introduction du RSA pour interroger l'influence des incitations financières sur le retour en emploi.

L'instauration du RSA (Revenu de Solidarité Active), à la place du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) et de l'API (Allocation Parent Isolé), a en effet introduit un système d'incitations financières à la reprise d'activité. Il est désormais possible de cumuler revenu d'activité et allocation de telle manière que les revenus nets (revenus d'activité et allocation) augmentent à raison de 62% des revenus bruts (revenus d'activité seuls). Inspiré des théories néoclassiques [Gomel et Méda, 2011], ce mécanisme du RSA dit « activité » est censé favoriser le retour en emploi des allocataires. Pourtant, les enquêtes empiriques menées jusqu'ici sur le sujet tendent à montrer que l'effet des incitations financières sur le retour en emploi est marginal.

Il convient alors d'expliquer pourquoi les incitations financières introduites par le RSA ne produisent pas les effets escomptés. Suivant cet objectif, cette contribution se propose de montrer comment le contexte significatif induit des rationalités pratiques qui se révèlent insensibles aux incitations du RSA. On peut alors mettre en évidence que le RSA, qui avait pour objectif de lutter contre les « trappes à inactivité », a surtout contribué à créer des trappes à incertitudes.

Dans une première partie, on verra d'une part que les travaux sur les incitations financières tendent à attester l'effet limité de celles-ci sur le retour en emploi des personnes concernées, et d'autre part, qu'ils n'expliquent pas de manière satisfaisante la conduite des allocataires en réaction à ces incitations. La deuxième partie permettra de préciser le cadre théorique, méthodologique et empirique de la démonstration. En particulier, il s'agit d'explicitier comment les concepts de « rationalité pratique » et de « contexte significatif » peuvent être avantageusement mobilisés dans le cadre d'une enquête qualitative sur les allocataires du RSA. Il pourra ainsi être démontré, dans une troisième partie, que le contexte significatif tend à favoriser l'émergence d'un type de rationalité insensible aux incitations financières. Enfin, la dernière partie discutera de la portée des résultats et de l'opportunité des choix théoriques.

De la rationalité postulée aux rationalités pratiques

La rationalité, concept très largement utilisé en économie et en sociologie, est pourtant empreinte d'une grande ambiguïté. Dans *La Substance de l'Homme*, K. Polanyi met en exergue la grande confusion qui entoure la notion et tente d'en clarifier les différentes acceptions. Il remarque d'abord que la définition qu'en donne la science économique revêt deux sens distincts :

« Pour les fins, on postulat le caractère rationnel d'une échelle de valeur utilitariste ; concernant les moyens, une échelle d'estimation de l'efficacité fut appliquée par la science. La première échelle faisait de la rationalité l'antithèse de l'esthétique, de l'éthique ou de la philosophie ; la seconde en faisait l'antithèse de la magie, de la superstition ou de la pure ignorance. » [Polanyi, 1977 [2011] : 48]

Cette remarque est pour lui l'occasion de critiquer cette vision et sa prétention absolutiste dans la mesure où celle-ci « postule le caractère rationnel, au regard des fins et des moyens eux-mêmes, de deux échelles de valeurs, particulièrement adaptées aux situations de marché, mais qui autrement ne peuvent être qualifiées de rationnelles à aucun titre ayant valeur universelle. » [Ibid : 49]

K. Polanyi note cependant que la rationalité s'entend également au « sens stricte de ce qui se rapport à la raison » [Op. Cit. : 49]. Dans cette acception, la rationalité ne peut plus être considérée, *a priori*, comme le principe explicatif de la conduite des êtres humains. Elle doit, au

contraire, être ressaisie dans une démarche compréhensive. C'est en ce sens, semble-t-il, que la plupart des sociologues entendent ce terme.

Ces différentes acceptions du rationalisme structurent le débat scientifique sur l'influence des incitations financières. Pour un premier ensemble de contributions adoptant le rationalisme économique comme prémisse, le manque d'incitation financière est fondamental pour expliquer l'absence durable d'emploi. A l'opposé, un ensemble hétérogène de contributions ont relevé les divers « freins » extra-financiers à la reprise d'activité pointant, implicitement ou explicitement, le caractère marginal de ces incitations. Enfin, plutôt que de chercher à éprouver la validité de la rationalité étroite postulée par l'économie standard, A. Véré tout et F. Dubet ont essayé de comprendre les raisons des personnes qui semblent irrationnelles au regard de ce qu'ils appellent la « rationalité étroite ». Le retour sur les différentes enquêtes récentes sur le sujet n'est pas seulement nécessaire pour comprendre les enjeux théoriques. Elle permet également de mettre en évidence quelques résultats empiriques congruents et de pointer les limites de ces recherches.

Le postulat de l'homo œconomicus

Selon un premier ensemble de recherches s'inscrivant dans le cadre de la micro-économie standard, la rationalité est conçue comme une propriété axiomatique de l'agent économique dénuée de prétention descriptive. Cette rationalité, postulée comme une abstraction utile¹ sous la figure de l'*homo œconomicus*, peut être définie comme la maximisation d'une fonction d'utilité sous condition de ressources [Steiner, 2005]. Les conduites des agents s'expliquent alors par cette rationalité postulée. Lorsque le différentiel de revenu entre emploi et non emploi est nul ou insuffisant, les individus, suivant un comportement rationnel, seraient pris dans un système qui les amènerait à trancher en défaveur de l'emploi. Ils se trouveraient ainsi pris dans des « trappes à inactivité ».

À l'intérieur de cette perspective théorique se sont développés deux types de travaux. Les premiers ont cherché à établir, par modélisations, s'il était rationnel pour un individu de reprendre un emploi. Plusieurs enquêtes ont ainsi montré que les gains à la reprise d'activité

¹ Toutefois, la frontière entre cette abstraction et la réalité des conduites n'est pas toujours claire, notamment en raison de la performativité supposée de la théorie standard. Pour plus de détail voir l'article de J. Gautié sur l'impérialisme économique [2007].

pour la majorité des allocataires du RMI et de l'API paraissaient faibles [Laroque et Salanié, 1999 et 2000 ; Gurgand et Margolis, 2001]. Suivant la même méthode, D. Anne et Y. L'Horty ont simulé les effets de l'introduction du RSA sur les incitations financières en tenant compte des droits connexes. Ils arrivent alors à un résultat enthousiasmant : « La mise en œuvre du RSA, en remplacement du RMI et de l'API, produirait des effets spectaculaires sur les gains du retour à l'emploi. Le retour à l'emploi deviendrait presque toujours un parcours gagnant ! » [2009, p. 775] À la lumière de ces modélisations, le RSA semble être une mesure des plus efficaces pour lutter contre l'inactivité. Le problème qui se pose alors est de savoir si ces incitations ont effectivement un effet sur les taux de retour en emploi.

C'est ce que tâche de démontrer un deuxième ensemble de travaux. En France, T. Piketty [1998] est le premier à avoir traité la question. Un vaste travail statistique sur les allocataires de minima sociaux le conduit pourtant à un résultat ambivalent, l'analyse ne trouvant des effets significatifs que pour certaines sous-populations. Les expérimentations du RSA, menées dans une série de départements, offraient une occasion inédite de mesurer l'effet propre de l'intérêt financier sur le retour en emploi en comparant les zones-test aux zones-témoin. Malheureusement, l'expérimentation sociale, qui pose par ailleurs un certain nombre de problèmes méthodologiques assimilables à l'effet *Hawthorne* [Allègre, 2008], n'a pas apporté de réponse claire non plus. En effet, le *Rapport final sur l'évaluation des expérimentations RSA* [Comité d'évaluation des expérimentations, 2009] révèle que le faible écart entre zones-test et zones-témoin (respectivement 3.1% et 3.38% de personnes retrouvant un emploi par mois, soit une différence relative de 9%) n'est pas statistiquement significatif.

La généralisation du dispositif offrait une nouvelle opportunité de constater d'éventuels effets. Le *Rapport intermédiaire 2010* du Comité d'évaluation du RSA présente des indications qui corroborent les résultats obtenus jusqu'alors. Si les auteurs constatent une légère augmentation du retour en emploi lors des trois premiers mois suivant l'instauration du dispositif, l'effet ne perdure pas plus longtemps et les taux de retour en emploi reviennent rapidement aux niveaux de ceux qui furent observés pour les allocataires du RMI. Seules des analyses sur des sous-populations spécifiques arrivent à mettre en évidence un effet des incitations financières.

Ces résultats peu concluants mettent en difficulté les modélisations des approches standards, concernant les allocataires de minima sociaux². Au regard des analyses empiriques, les incitations financières semblent avoir un effet très restreint sur le retour en emploi. Force est alors de constater que la figure de l'*homo œconomicus* ne fonctionne pas comme une abstraction satisfaisante des conduites des allocataires du RSA. Diverses contributions d'économistes et de sociologues se sont penchées sur cette faiblesse afin d'avancer des explications alternatives.

Les « freins » à la reprise d'activité

Ce deuxième ensemble de recherches s'est, en partie, construit en opposition à la théorie de l'économie standard en remettant en cause le primat de la rationalité économique comme principe explicatif des conduites des sans-emploi. Ces travaux peuvent également être divisés en deux types. Les premiers cherchent avant tout à mettre en exergue l'importance des freins non-financiers à la reprise d'activité. A. Pla [2008], par exemple, a montré que le manque de formation constitue le principal obstacle au retour en emploi et que les problèmes de santé et les contraintes familiales sont les causes qui priment dans l'abandon de recherche d'emploi. Les travaux de T. Deroyon et *al.*, [2008 et 2009], en parfaite cohérence avec ceux de L. Rioux [2000], confirment que les raisons financières sont rarement directement mentionnées comme freins à la recherche d'emploi alors que certaines difficultés qui comprennent une dimension monétaire, tels que les transports ou la garde d'enfants, le sont. Ils en concluent que « les gains d'une reprise d'emploi ne se limitent pas à des gains financiers. » [Deroyon et *al.*, 2009, p. 39]

Prenant appui sur ces recherches, un second groupe d'auteurs a alors plaidé pour une explication néokeynésienne de l'inactivité. Si une part importante d'anciens allocataires déclarent ne constater aucun gain financier à la reprise d'emploi (dont plus de 10% pour qui il représenterait une perte financière), pour D. Guillemot et *al.* [2002], c'est que l'exclusion de l'emploi ne découle pas d'une mauvaise volonté de l'offre, mais d'un manque de demande. Selon cette perspective, il est vain de vouloir inciter les allocataires de minima sociaux à reprendre des

² Très récemment une étude a toutefois pu montrer, pour la première fois en France, qu'une durée d'indemnisation du chômage plus courte améliorerait la reprise d'activité [Le Barbanchon, 2012]. Les incitations peuvent donc avoir une influence sur les demandeurs d'emploi mais dans des conditions très particulières.

emplois qui n'existent pas. Selon cette perspective, « la solution est donc plutôt à chercher dans des actions sur la demande de travail cumulées avec des programmes de formation » [Zajdela, 2009, p. 73].

Malgré cette opposition, les tenants de la théorie standard et leurs détracteurs se rejoignent toutefois sur un point. Ils tentent de rendre compte de la persistance du chômage : les uns par un manque de motivation de l'offre, les autres par un manque de demande. Ils ne peuvent toutefois pas être renvoyés dos à dos. Sur l'influence des incitations financières, les postulats de l'économie standard conduisent à de sérieuses difficultés. Non seulement, elles échouent à montrer l'influence des incitations financières sur les conduites des allocataires, mais un ensemble d'autres travaux montrent la primauté des facteurs extra-financiers. Les explications hétérodoxes de l'inactivité par un manque de demande ne rencontrent pas les mêmes difficultés. En revanche, la conduite des allocataires n'étant plus problématique pour expliquer la persistance du chômage, les théories hétérodoxes renoncent à en proposer une explication cohérente et unifiée. Autrement dit, si elles expliquent la persistance du chômage de manière satisfaisante, elles ne donnent en revanche aucune indication sur les conduites économiques des agents.

La compréhension sociologique

Si l'économie peut expliquer la persistance du chômage en éludant les modes de raisonnement concrets des acteurs, la sociologie, attachée à comprendre les conduites économiques, ne peut s'en détourner. Or, si de nombreuses études existent sur les freins, réels ou perçus [Bonnetoy et *al.* : 2008], à la reprise d'activité, il n'existe qu'une contribution sociologique en France qui s'est attelée à reconstruire, à travers une démarche compréhensive, les modes de raisonnements, des allocataires de minima sociaux face aux incitations financières. Dans un article sur les allocataires du RMI paru en 2001, F. Dubet et A. Vérétoit repartaient du fort taux de comportements « aberrants » : ceux s'inscrivant en contradiction avec ce qu'ils appelaient la « rationalité étroite » postulée par l'économie standard. Pour expliquer les conduites, ils proposaient d'entrer dans « les rationalités fines » grâce au modèle des « bonnes

raisons ». Il faut reconnaître à cette étude des avantages indéniables qui ne résident pas tant dans la remise en question de la pertinence du postulat de la rationalité « étroite » que dans leur souci de rendre compte « de la diversité des situations des individus et de leurs logiques d'action » [Dubet et Vérétoit, 2001, p. 429].

Certes, la « sociologie compréhensive du bon sens » que les auteurs mobilisent est capable de comprendre les bonnes raisons invoquées par les acteurs dans la mesure où « le chercheur se met facilement « à la place » des individus rencontrés et constate qu'en partageant leurs orientations culturelles et leurs définitions de la situation, il ferait probablement la même chose qu'eux. » [*Ibid*, p. 428]. Cependant, sans explication concernant l'orientation culturelle et la définition de la situation, cette sociologie se condamne à une description sans valeur explicative. La prise en compte de la pluralité des situations qui se présentait comme l'apport majeur de la contribution se retourne alors contre la compréhension du phénomène puisqu'il devient impossible de dégager toute logique aux « bonnes raisons » individuelles. Cette incapacité est assumée par les auteurs. « En fonction de chaque individu, écrivent-ils, les mêmes causes sociales, entendues comme des dimensions de la situation, peuvent avoir les effets les plus contrastés et les plus opposés. » [*ibid*, p. 428]. La sociologie compréhensive qu'ils défendent conduit alors à une impasse. Les auteurs sont d'ailleurs conscients des limites de leur approche et reconnaissent que « ce que l'on gagne en capacités interprétatives et herméneutiques est perdu en capacités explicatives puisque les recompositions des rationalités subjectives semblent se diversifier à l'infini. » [*ibid* : p. 431] Afin de répondre à l'appel des auteurs à retrouver des régularités essentielles en raisonnant « sur des associations de facteurs, des mécanismes de formation de contextes d'opportunités, des logiques d'aspirations », il est nécessaire de rompre avec la sociologie compréhensive « étroite » dans laquelle les raisons valent démonstration pour développer une explication des rationalités pratiques.

Expliquer les rationalités pratiques des « travailleurs pauvres assistés »

Il convient donc de préciser les choix théoriques et méthodologiques sur lesquels repose l'analyse. Dans un premier temps, il s'agit de justifier le recours aux concepts de « rationalités

pratiques » et de « contexte significatif ». On explicitera alors l'intérêt de restreindre l'analyse aux personnes percevant ces incitations financières, correspondant à la catégorie des « travailleurs pauvres assistés ». On verra ainsi comment l'enquête empirique permet de reconstruire la rationalité pratique des « travailleurs pauvres assistés » sous forme d'idéaltype.

Rationalités pratiques et contexte significatif

La démarche proposée découle d'une relecture critique de la sociologie compréhensive de Max Weber. Celle-ci ne peut en effet être réduite à une sociologie qui expliquerait causalement l'activité sociale à partir des « bonnes raisons » invoquées par les personnes interrogées. Car si M. Weber affirmait que « la méthode de la sociologie « compréhensive » est « rationaliste », il s'empressait de préciser que cette assertion ne devait nullement être entendue « comme un préjugé rationaliste qu'impliquerait la sociologie, mais seulement comme un moyen méthodologique » qui ne doit pas être interprété « inexactement au sens d'une croyance en la prédominance effective du rationnel dans la vie humaine » [M. Weber, 1995 [1922], p. 32].

En s'inspirant du cadre théorique de l'ethnographie économique développé par C. Dufy et F. Weber, on peut alors relire la notion de rationalité non comme un postulat théorique préconstruit mais comme un ensemble de représentations et de valeurs que la démarche compréhensive doit permettre de retrouver. En effet, contre la prédominance d'une rationalité économique, F. Weber propose de « reconstituer les raisonnements indigènes, ou rationalités pratiques, à l'œuvre dans les comportements observés » [2009, p. 377]. Cette sociologie économique des rationalités pratiques doit permettre de resituer historiquement et socialement les raisonnements économiques. Plutôt que de juger du caractère « rationnel » d'une conduite par rapport à une norme prédonnée, en l'occurrence celle de la maximisation de l'utilité, l'étude des rationalités pratiques doit permettre de comprendre les critères de jugement et les modes d'évaluation des agents. Refuser « de supposer qu'il existe une seule rationalité économique » et « de décrire avec précision la variété des raisonnements (...) tenus par les acteurs », tel que le propose F. Weber [p. 369], c'est renouer avec la tradition sociologique, celle de E. Durkheim comme de M. Weber, d'étude des faits économiques comme faits sociaux [Steiner et Vatin, 2009].

Toutefois, afin de ne pas retomber dans l'écueil de l'énumération de cas individuels, la sociologie des rationalités pratiques ne doit pas se limiter à comprendre, elle se doit d'expliquer les rationalités par leur contexte d'émergence. Dans ce but, M. Weber propose d'utiliser le concept de *contexte significatif* (*Sinnzusammenhang*). « La tâche qui incombe alors à la sociologie, écrit-il, est de découvrir [ce contexte³] et de le déterminer par interprétation » [1995 [1922], p. 36]. Par « contexte significatif », il faut entendre ici l'ensemble des éléments contextuels qui permettent de donner un sens à l'activité sociale.

La traduction de concepts implique toujours un léger travestissement de sens qu'il vaut mieux expliciter que laisser à l'état d'impensé. Traduire ici *Sinnzusammenhang* par « contexte significatif » permet en particulier de jouer sur le double sens de « significatif ». Ce qui est significatif, c'est d'une part ce qui a une influence, une importance et qui s'oppose à ce qui est marginal, insignifiant mais c'est aussi ce qui accorde du sens, contre ce qui est insensé, ou mieux a-sensé et a-valent. Le contexte significatif désigne à la fois le contexte qui explique le sens que donnent les acteurs et les éléments du contexte qui font sens pour les acteurs. Ce rapport où le sens subjectif d'une activité n'est pas dissociable de son contexte social de production rend très exactement compte de la perspective théorique dans laquelle je souhaite inscrire ce travail. Le sens subjectif n'est possible que par son contexte d'émergence mais le contexte ne prend sens que dans une subjectivité. Le con-texte étant, par définition, ce qui donne son sens aux choses, ce qui ne fait pas sens, ne fait pas partie du contexte. Sens subjectif et contexte sont donc indissociables. Ils ne se confondent pas pour autant mais sont intriqués, au sens physique du terme. De l'état de l'un dépend l'état de l'autre. Il faut donc toujours saisir simultanément pourquoi le sens subjectif ne retient que certains éléments du contexte comme significatif et pourquoi seuls certains éléments du contexte affectent significativement le sens subjectif.

Certes, dans un premier temps, le travail du sociologue ne peut être que d'adopter une démarche compréhensive afin de saisir le sens subjectif. Ce travail qui consiste à produire des données nécessairement particulières n'a cependant d'intérêt sociologique que si, dans la particularité, on arrive à identifier des régularités porteuses de généralités. Ce principe rejoint un précepte méthodologique avancé par Pierre Bourdieu dans « Comprendre » en conclusion de

³ Dans la traduction de J. Freund et *al.* aux éditions Plon [1995], la notion de « Zusammenhang » a été traduite en français par « ensemble ». Il semble cependant plus pertinent ici de la traduire par « contexte ».

La misère du monde, où il affirme que « contrairement à ce que pourraient faire croire une vision naïvement personnaliste de la singularité des personnes sociales, c'est la mise au jour des structures immanentes aux propos conjoncturels tenus dans une interaction ponctuelle qui, seule, permet de ressaisir l'essentiel de ce qui fait l'idiosyncrasie. » [Bourdieu, 1993 : p. 916]. C'est précisément pour cette raison que le sociologue ne peut s'en tenir aux raisons singulières qui varient inmanquablement d'un individu à l'autre. Le sens subjectif rapporté par les personnes interrogées ne représente un intérêt sociologique que dans la mesure où l'on peut le rapporter à un ensemble cohérent de représentations du monde et de valeur. Il ne prend une valeur sociologique que comme indicateur d'une rationalité. C'est dans ce travail de reconstruction de la rationalité que le sociologue produit nécessairement un travail d'interprétation.

Il revient alors aux sociologues d'identifier, par interprétation, les éléments de contexte pertinents, éléments de contexte qui vont des plus généraux (contexte historique) aux plus particuliers (le genre, l'âge, la position sociale). Le contexte significatif peut alors être entendu comme le produit de l'interaction entre ces différents éléments. Le travail du sociologue consiste ainsi à reconstruire le contexte significatif qui explique l'apparition des rationalités pratiques observées.

Ce n'est donc que replacées dans l'ensemble du système de représentations et de valeurs qui leur accorde une signification, c'est-à-dire en les considérant comme les indicateurs d'une rationalité, que les « bonnes raisons » prennent sens. « Expliquer » dans une perspective wébérienne revient à replacer l'activité sociale dans son contexte significatif.

Le RSA comme cas pratique

L'objectif consiste alors à rendre compte des conduites des personnes soumises aux incitations financières en expliquant les rationalités pratiques par leur contexte significatif. Dans cette perspective, l'introduction du RSA représente une opportunité sans égal d'étudier en France l'effet des incitations financières sur les comportements économiques car, en remplaçant des allocations différentielles (RMI et API) par une allocation dégressive à mesure que les

revenus du travail augmentent, le RSA ne répond pas seulement à la volonté de lutter contre la pauvreté laborieuse, il vise également à rendre le travail payant.

Trois catégories de personnes entretiennent des relations particulières avec ces incitations. La première catégorie, qui regroupe les allocataires sans activité percevant le RSA dit « socle » (correspondant aux anciens RMI et API), recouvre une grande diversité de situations [Paugam, 1991 ; Duvoux, 2009]. Elle est confrontée à de nombreux freins non financier à la reprise d'activité que de précédentes études (citées en première partie) ont déjà pointé. Leur conduite face aux incitations est ainsi relativement connue : le manque d'emploi, les difficultés sociales qu'elles rencontrent, les divers coût indirects liés à la reprise d'activité (transports, garde d'enfant, etc.) font que ces personnes sont relativement peu sensibles aux incitations.

La deuxième catégorie rassemble ce que l'on a appelé les « non-recours au droit » [Warin, 2009], c'est-à-dire les personnes qui ne font pas valoir les droits auxquelles elles pourraient prétendre. Bien que ce soit une population difficilement dénombrable, elle est de mieux en mieux connue grâce, en particulier, à la mise en lumière de la problématique par les travaux de *l'Observatoire du non-recours aux droits*. Aussi, « le non-recours au revenu de solidarité active » a-t-il fait l'objet d'un chapitre entier du rapport d'évaluation. Selon celui-ci, près d'une personne éligible sur deux ne recourrait pas à ses droits. Le non-recours concerne davantage les foyers sans enfant, les personnes à « l'éligibilité ponctuelle » et celles aux « conditions de vie moins dégradées » [Comité d'évaluation du rSa, 2011]. On notera, au passage, que l'existence de ce groupe dans des proportions importantes suffit à remettre en cause le postulat de la rationalité postulée par l'économie standard.

Enfin, la dernière catégorie réunit les personnes qui perçoivent les incitations financières du RSA dit « activité ». Paradoxalement, quatre ans après l'entrée en vigueur du RSA, cette catégorie, qui recouvre l'ensemble des personnes que S. Paugam et N. Duvoux [2008] qualifient de « travailleurs pauvres assistés », reste méconnue. Peu de travaux s'y sont intéressés. Ce sont pourtant sur ces personnes que les effets des incitations financières seraient susceptibles d'avoir le plus d'influence. Il n'est alors pas inintéressant d'interroger ces personnes sur leurs perceptions des incitations. Jouent-elles un rôle déterminant en faveur de l'activité ? Sont-elles

perçues positivement ? Comment les allocataires estiment-ils les gains financiers apportés par ces prestations ? Interroger les allocataires sur leur rapport à ces prestations doit ainsi permettre de comprendre leur rationalité pratique.

Autrement dit, l'idée consiste à renverser le questionnement sur les incitations financières. Jusqu'ici, les recherches ont surtout essayé de comprendre pourquoi les incitations financières ne fonctionnent pas sur les personnes sans-emploi. La démarche proposée dans cette enquête consiste à prendre le problème à l'envers en cherchant à comprendre l'importance accordée aux incitations financières par les personnes qui les perçoivent. L'enquête se concentre donc exclusivement sur les personnes en emploi et percevant le RSA comme complément de revenus, c'est-à-dire sur la catégorie des « travailleurs pauvres assistés ». .

Interroger les rationalités pratiques

L'enquête cherche à expliquer les modes de raisonnement qui fondent la conduite des personnes percevant des incitations financières. Ainsi, la démonstration ne porte pas directement sur les conduites effectives des agents mais bien sur l'explication de leurs raisonnements, c'est-à-dire sur les modes de rationalisation des acteurs. Partant du constat que le lien entre incitations financières et reprises d'emploi est faible, voire inexistant, le problème qui se pose dès lors est de comprendre comment ces incitations affectent les personnes qui en bénéficient.

Pour ce faire, l'analyse repose sur une enquête de 50 entretiens qualitatifs semi-directifs conduits dans le cadre d'un travail de thèse auprès d'allocataires du RSA « activité » durant l'été 2010, soit un an après la mise en place du RSA. Les entretiens ne visent donc pas à déterminer les raisons particulières qui expliquent l'inefficacité des incitations financières. Ils cherchent à mettre à jour des modes de raisonnement que ne peuvent déceler les enquêtes quantitatives.

Il n'est évidemment pas possible d'exposer les multiples sens subjectifs développés par les allocataires du RSA. L'objectif, plus modeste, consiste alors à présenter, sous forme d'idéaltype, la rationalité pratique développée par les allocataires du RSA « activité » face aux incitations financières. Cet idéaltype est implicitement construit en opposition à la figure de l'*homo œconomicus*. La construction d'un type implique enfin un certain niveau de généralité qui explique que la démonstration ne mette pas l'accent sur les éléments de différenciation entre les

personnes interrogées. Cependant, autant de nuances que possible seront apportées à ce type « pur » afin d'expliquer comment les allocataires rencontrés se distribuent par rapport à celui-ci. La construction d'un idéaltype présente l'avantage de faire ressortir la cohérence derrière la diversité des raisons invoquées par les acteurs.

Incitations financières et rationalités pratiques

Dans un premier temps, l'objectif consiste donc à saisir la rationalité des « travailleurs pauvres assistés » grâce à une démarche compréhensive au sens large. Puis, dans un second temps, à expliquer cette rationalité pratique par le contexte significatif. Autrement dit, il s'agit d'expliquer comment le contextuel significatif dans lequel s'inscrivent les « travailleurs pauvres assistés » explique le développement d'une rationalité où le statut d'emploi et la sécurisation des revenus importent davantage que la maximisation des revenus. Encore une fois, ce qui est entendu par « contexte significatif », ce sont des éléments de situation qui, pour le regard sociologique, peuvent paraître évidents, mais qui, dans leur conjonction, apportent les principes explicatifs essentiels à la rationalité pratique mise en œuvre par les acteurs. L'objectif consiste à montrer que la rationalité des travailleurs pauvres s'éloigne du modèle de l'*homo oeconomicus* selon au moins quatre dimensions : 1) L'intérêt financier n'est ni le seul, ni le plus important des critères de motivation au travail. Dans une société marquée par l'effritement de la condition salariale [Castel, 1995], le statut d'emploi devient une composante essentielle de l'identité sociale qui pousse fortement les acteurs à s'engager sur le marché du travail. 2) Le calcul prospectif de valeurs « objectivées », comme moyen d'ajuster sa conduite n'émerge que dans des situations extrêmement particulières. Dans les évaluations quotidiennes, comparaisons relatives, évaluations approximatives, jugements normatifs et attentes ne sont pas dissociables. Partant de ce constat, on explique que les allocataires du RSA « activité » n'estiment pas être incités à travailler. 3) De la même manière, on observe que les « travailleurs pauvres assistés » n'ont pas une connaissance théorique du RSA mais une connaissance fondée sur leurs expériences pratiques. Par conséquent, seuls ceux qui ont des revenus instables semblent maîtriser le fonctionnement des incitations financières. Même dans ce cas, l'anticipation des revenus à venir reste toutefois approximative. 4) Enfin, les « travailleurs pauvres assistés », déjà confrontés à de fortes instabilités professionnelles, financières et familiales tendent à adopter une stratégie de

sécurisation et de stabilisation de leurs revenus plutôt que d'essayer de les optimiser. Cette stratégie est encore renforcée en raison de l'instabilité des revenus d'allocation qu'engendre le mécanisme d'incitation financière. A partir de ces quatre éléments, on s'aperçoit alors que le RSA plutôt que de lutter contre des « trappes à pauvreté » illusoires tend plutôt à créer des « trappes à incertitudes ». On comprend ainsi que les incitations financières ne produisent que des effets marginaux sur la prise d'activité des travailleurs pauvres.

Société salariale et expressivité du travail

Le premier point consiste à remettre en question le primat accordé à l'optimisation des revenus comme principe explicatif de l'engagement laborieux. Il n'est évidemment pas question de nier que la dimension instrumentale du travail ait une influence sur les conduites des acteurs mais de mettre en évidence qu'elle n'est qu'une composante parmi d'autres. L'enquête montre que les personnes interrogées accordent beaucoup d'importance aux dimensions que l'on pourrait qualifier d'« expressives ». En particulier, le sentiment d'intégration et la reconnaissance sociale semblent être des éléments primordiaux. Ce résultat n'a rien d'étonnant. Il vient corroborer de très nombreuses enquêtes en sociologie de l'emploi et du travail parmi lesquelles on peut citer en France celles de Paugam [2000], de Baudelot et Gollac [2003], de Garner, Méda et Senik [2006]. Toutes les enquêtes montrent que l'intérêt financier n'est qu'une dimension de l'emploi. Celui-ci contribue à la réalisation de toutes sortes de besoins tels que la socialisation, le sentiment d'utilité, la reconnaissance sociale, la réalisation de soi, etc. Toutes les personnes interrogées ont mentionné de telles motivations, sans qu'il soit toujours évident d'établir des catégories claires entre celles-ci. L'importance des dimensions expressives est un acquis bien connu de la sociologie du travail sur lequel, il n'est pas nécessaire d'insister.

En revanche, il semble que les motivations invoquées par les « travailleurs pauvres assistés » renvoient davantage à un intérêt pour l'emploi que pour le travail. Autrement dit, ce qui compte, plus que le contenu du travail, c'est d'avoir une activité, d'obtenir le statut de travailleurs. Ces différentes dimensions peuvent s'exprimer de différentes manières (voir quelques illustrations dans l'*encadré 1*). Cet intérêt pour le statut d'emploi se comprend aisément en rappelant simplement la position des personnes interrogées sur le marché de l'emploi. Employés dans les franges intérieures d'un salariat en effritement [Castel, 1995], les

travailleurs pauvres assistés sont confrontés à la précarité professionnelle et à la menace du chômage. La plupart se trouvent ainsi dans une lutte quasi-permanente pour stabiliser ou améliorer leur statut d'emploi. La peur de la dégradation statutaire et du stigmatisme associé à l'inactivité, les conduit nécessairement à accorder une grande importance à leur statut d'emploi. Par ailleurs, la valorisation de l'emploi est aussi un moyen d'évacuer, au moins en partie, le stigmatisme associé au statut de pauvre. En effet « ce qu'il y a de plus terrible dans la pauvreté, écrivait Simmel au début du siècle passé, est le fait qu'il y a là des êtres humains qui, dans leur position sociale, sont pauvres et rien que pauvres » [1998 [1908], p. 101]. Or, si les allocataires du RSA « activité » sont certes pauvres, au sens où ils perçoivent une aide en raison d'un manque de moyens, ils ne sont pas « rien que pauvres ». Ils ont un statut de travailleur qui leur apporte une reconnaissance, quand bien même ils ne tirent que des revenus très modestes de leur activité. Le statut d'emploi est donc essentiel dans la mesure où c'est lui qui permet aux allocataires du RSA « activité » de se construire une image positive pour eux-mêmes et pour les autres.

Ainsi en replaçant simplement les personnes interrogées dans leur position sur le marché de l'emploi, on explique que le statut d'emploi constitue une dimension au moins aussi importante que l'intérêt financier pour les travailleurs pauvres assistés. Ce constat ne permet pas pour autant d'écarter l'influence de la valeur instrumentale du travail. Ce n'est pas l'argument. Il s'agit simplement de relativiser la centralité accordée à cette dimension et d'expliquer pourquoi d'autres composantes jouent un rôle essentiel.

Encadré 1

Le travail, c'est la santé. Le matin, on se lève, on a un but. Vous voyez ce que je veux dire ? On sert à quelque chose, on fait quelque chose. Je me suis retrouvée au chômage deux fois. Mais je déprimais. Impossible de rester chez moi, je déprimais ! Je dormais toute la journée. J'ai même fait une déprime, d'ailleurs. Ah non, non ! Faut que ça bouge ! J'aime avoir un but dans la vie. Ensuite, tout le monde n'est pas comme moi. En plus, on gagne un salaire mérité ! Vous voyez ce que je veux dire ? ! Et là quand on s'achète quelque chose, même si c'est un (sic !) fringue, un petit truc, on se l'achète, on peut se l'acheter parce qu'on a galéré ce mois-ci... Mais on peut se l'acheter. C'est une fierté ! »

[Murielle, employée d'entretien en CDI, 42 ans, célibataire, un enfant à charge, sans formation.]

Je ne me vois pas sans travail : pour moi c'est la vie, surtout que je n'ai plus d'enfants en bas âge... moi je suis contente d'aller au boulot, j'ai des collègues sympas, et je vous dis que j'adore ce que je fais ! Si je devais aller dans un bureau, peut-être que ce serait différent... Dans mon travail on s'ennuie pas, chaque jour est différent... (...)

Moi, je n'ai pas peur de dire qu'avec mes collègues on fait un bon boulot. Après, ce n'est pas assez rémunéré pour ce qu'on fait... on a la reconnaissance des patients, des familles, mais moi j'ai ma fille à élever et faut que je touche le RSA pour m'en sortir. Je trouve que ce n'est pas normal de travailler et d'avoir besoin du RSA. Si on avait un salaire convenable, on n'aurait pas à être aidé par l'État.

[Françoise, aide-soignante en CDI, 27h par semaine, 49 ans, un enfant à charge, diplôme d'aide-soignante.]

Question : *Et vous voyez quand même des aspects négatifs à votre travail ?*

Réponse : *Négatifs !? Bah, la perte de l'emploi. C'est ça dont j'ai peur. Le restant non. J'ai peur de perdre mon emploi, quoi. Si je le perds à 50 ans, après pour retrouver du travail, je pense que ça va être encore plus dur. (...) Si on n'a pas de travail on a plus de vie. Et puis si on n'a plus rien, on se retrouve vite dans la rue. Ah non, non, moi, ça sera toujours le travail en premier.*

[Franck, métalliste en CDI à plein temps, 49 ans,

Précarité et évaluation de l'intérêt financier

Le deuxième point concerne l'évaluation des revenus. Pour supposer qu'une augmentation des revenus nets incite les personnes sans-emploi à reprendre un emploi, il faut admettre que l'évaluation des revenus se fonde essentiellement sur ce critère. Or, en interrogeant les allocataires du RSA activité sur leur intérêt financier, un paradoxe est immédiatement apparu lors des entretiens : La plupart des allocataires estiment que l'on ne les incite pas à travailler. Autrement dit, les personnes mêmes qui perçoivent des incitations financières estiment ne pas être encouragées à exercer une activité.

Chercher les modalités spécifiques d'évaluation des revenus produites par les « travailleurs pauvres assistés » permet de résoudre le paradoxe. En effet, ceux-ci ne cherchent généralement pas à établir précisément le gain financier à la reprise d'emploi. Ils ne calculent pas précisément la différence entre revenus nets. Ils se fondent essentiellement sur une approximation subjective

qui repose soit sur une évaluation du niveau de vie *ex post* (la plupart ont connu des périodes de chômage), soit sur une comparaison du niveau de vie perçu des allocataires sans-emploi. Dans les deux cas, cette estimation les conduit à conclure que les différences entre l'inactivité et l'emploi sont minimales. Dans un certain nombre de cas, il est vraisemblable que cette impression soit fondée. En effet, l'emploi engendre toute une série de dépenses qui peuvent aboutir effectivement à une stagnation, voire une baisse, du niveau de vie malgré une augmentation des revenus bruts. Par ailleurs, ce sentiment est certainement amplifié par le décalage qui peut apparaître entre les attentes et la réalité. Affirmer que le RSA n'incite pas à reprendre un emploi représente alors une manière d'exprimer la frustration suscitée par le constat que l'accès à l'emploi ne s'accompagne pas d'une sortie de la précarité financière. L'augmentation des revenus paraît dérisoire au regard des espoirs et des efforts fournis. Les exemples apportés dans l'*encadré 2* montrent comment les allocataires mêlent impressions subjectives, évaluations approximatives, jugements normatifs et, parfois même, l'exagération assumée.

Dans les déclarations des personnes interrogées, il n'est ainsi pas toujours aisé de faire la part entre ce qui relève de l'objectivité comptable et ce qui découle de la subjectivité. Pour l'étude des rationalités pratiques, ce n'est pas un problème. Au contraire, il est intéressant de constater que le caractère incitatif n'est pas établi sur la base de calculs précis et strictement financiers. L'évaluation de l'intérêt financier ne peut être détachée des attentes et impressions subjectives. La rationalité pratique des allocataires du RSA apparaît alors fort éloignée des présupposés attribués à *l'homo œconomicus*. D'une part, l'évaluation des revenus produite par les travailleurs pauvres assistés n'est pas le fruit de calculs détaillés et « objectifs ». D'autre part, elle confirme que le travail est recherché en dépit du fait qu'il semble peu intéressant financièrement. Dans ces conditions, les travailleurs pauvres assistés peuvent, sans contradiction, voir leurs revenus nets augmentés et affirmer qu'ils ne sont pas incités à travailler.

L'abstraction qui modélise la conduite des individus à partir des revenus nets apparaît alors fort éloignée des rationalités pratiques développées par les travailleurs pauvres assistés. Elle est victime de l'erreur scolastique que pointait Bourdieu [2003 [1997]] et qui consiste à

universaliser les modes de raisonnement spécifiques produits dans le champ scientifique, et en particulier en science économique⁴. Au quotidien, en dehors de cas très particuliers, personne ne produit des calculs analytiques prospectifs afin de déterminer une conduite. Les « travailleurs pauvres assistés », à l'instar de la plupart des gens, procèdent à des évaluations propres à leur contexte dans lesquelles perceptions de la réalité et jugements de valeur sont indissociables. Dans leur cas, ils estiment que l'augmentation de leurs revenus n'apporte pas une amélioration du niveau de vie à la hauteur des efforts fournis. Plus encore, la comparaison du niveau de vie avec la figure du sans-emploi tend à montrer que l'intérêt matériel du travail ne produit pas la distinction symbolique souhaitée entre les travailleurs et les sans-emploi. Le niveau de revenu n'a pas qu'un intérêt pour le niveau de vie absolu qu'il procure. Il vaut tout autant pour la position sociale relative qu'il permet d'atteindre. Manifestement, l'affirmation du manque d'incitation repose en bonne partie sur le manque de distance relatif entre les travailleurs pauvres et les sans-emploi.

Le point de vue exprimé par les travailleurs pauvres assistés traduit ainsi le décalage entre leur statut social, perçu comme radicalement distinct des sans-emploi, et leur niveau de vie jugé extrêmement proche, voire identique. Se distancier de la figure du mauvais pauvre, fainéant et profiteur, devient alors une nécessité rhétorique d'autant plus impérieuse que le RSA « activité » en leur ouvrant le statut d'allocataire de minimum social a partiellement détruit la frontière symbolique qui les séparait des pauvres. De nouveau, il ne n'est pas question de défendre que les travailleurs pauvres assistés ne manifestent aucun intérêt pour l'amélioration matérielle de leur niveau de vie en termes absolu mais de relativiser la prédominance de ce principe en mettant en lumière l'importance des jugements relatifs et normatifs, en termes de justice sociale, qui sous-tendent les représentations des travailleurs pauvres.

⁴ Bourdieu prenait d'ailleurs l'exemple de la science économique et expliquait qu'il existe « des conditions économiques et culturelles de l'accès à la conduite économique tenue pour rationnelle. Faute de poser simplement la question, pourtant typiquement économique, de ces conditions, la science économique traite comme un donné naturel, un don universel de la nature, la disposition prospective et calculatrice à l'égard du monde et du temps, dont on sait qu'elle est le produit d'une histoire individuelle et collective tout à fait particulière. » (2003 [1997], p. 103).

Encadré 2

D'un certain côté, c'est bien tout ce qui est allocation, tout ce qui est RMI, RSA mais d'un autre côté ça n'incite pas les gens à aller travailler. Parce que moi, je me suis déjà retrouvée au chômage 2 fois 6 mois, je parle de ce que je connais et bah... je... je gagnais autant que ce que je travaille aujourd'hui ! Alors je n'avais pas de frais de déplacement, pas de gasoil à payer... vous voyez ce que je veux dire ! Bon, mais je n'avais pas de vie sociale par contre. Ça, c'est un truc que je ne peux pas, c'est-à-dire que je ne vois personne, rester chez soi, faire la popote et le ménage, ce n'est pas mon truc. Mais en attendant sur mon compte, j'avais autant d'argent qu'en travaillant... Parce qu'en travaillant, on se déplace, on achète de la bouffe, faut se nourrir, faut machin, faut faire les trajets, donc le gasoil, ça descend. Alors que, quand on est au chômage, il n'y a pas besoin de bouger, on gagne le même salaire. J'exagère, mais c'est un peu ça. Vous voyez ce que je veux dire ?

[Marine, agent de service hospitalier, CDI, célibataire, 37 ans, un enfant à charge, sans formation.]

En fait, on est dans la mauvaise catégorie. Parce que les personnes qui ont des revenus beaucoup plus importants s'en sortent forcément mieux, les personnes qui ont moins de revenus s'en sortent parfois aussi parce que tout est cumulé et à la fin du mois, ils touchent autant que nous, et nous, on est... Tout ça, les aides aux Temps-Libres pour les centres aérés des enfants, nous, on n'y a pas droit parce qu'on est trop riches, on est juste au dessus du plafond. C'est sûr que les gamins, on est obligé de les priver, quoi. Parce qu'on ne peut pas leur payer le centre aéré l'été. Oui, enfin, des trucs tout simple quoi !

[Marianne, CDD d'un an, 24 heures par semaines, Auxiliaire de vie scolaire, mariée, deux enfants à charge, Bac en sciences médico-sociales.]

Question : *Êtes-vous contente de votre travail ?*

Réponse : *C'est du travail ! J'aime mieux faire ça que du ménage. J'aurais fait du ménage si j'avais rien trouvé. C'est intéressant, c'est comme de la petite imprimerie. Il n'y a que le salaire qui ne va pas, parce que commencer avec 1051 euros par mois, si vous n'avez pas mis de côté, c'est dur. (...) En fait, au chômage et en travaillant je gagnais la même chose, mais au chômage j'avais droit à 225 euros d'APL, j'avais droit à plein de choses que je n'ai pas en travaillant. Alors j'aurais pu rester à la maison j'aurais eu plus, mais ça je ne le savais pas. On n'incite pas les gens à travailler. J'ai préféré perdre un peu les acquis pour ne pas être au RMI, galérer pendant un an et demi avant le retraite.*

[Josiane, CDI, 30h par semaine, employée d'une entreprise de marquage à chaud,

Méconnaissance des incitations financières

L'absence de calcul et de conduite stratégique par rapport aux gains financiers ressort de manière encore plus manifeste lorsque l'on interroge les allocataires sur leur perception des incitations financières. La plupart font preuve d'une connaissance pour le moins approximative du mécanisme d'incitation financière. Penser que les travailleurs pauvres assistés maîtrisent les règles comptables établissant les montants d'allocation relève encore, dans une variante « juriciste » ou « policiste », de l'erreur scolastique déjà évoquée. Plutôt qu'une connaissance théorique, ils développent généralement une connaissance pratique du dispositif tirée de leur expérience si bien que leur maîtrise du système dépend de leur trajectoire dans le dispositif. Les allocataires aux revenus stables n'ont pas la même maîtrise que ceux dont les revenus varient.

En principe, plus les revenus sont fluctuants, meilleure est la compréhension du dispositif. Dominique (*encadré 4*), par exemple, connaît d'importantes variations saisonnières de revenus et peut anticiper approximativement l'allocation à venir, alors qu'Arnaud (*Encadré 3*) qui reprend un emploi après une longue période sans-emploi se montre complètement incapable d'évaluer son allocation future. Cependant, même parmi ceux qui présentent la meilleure connaissance du dispositif, aucun ne semble être en mesure d'anticiper précisément l'évolution des montants alloués résultant d'une modification des revenus du travail ou d'un changement de situation. Tout au plus, savent-ils que l'allocation diminue moins rapidement que les revenus d'emploi n'augmentent. Les cas, présentés dans l'*encadré 3*, illustrent les difficultés à comprendre le mécanisme d'incitation.

De fait, ce flou rend caduques les incitations financières pour les personnes n'ayant aucune expérience du dispositif. Si les acteurs se montrent incapables de prévoir les incitations financières auxquelles ils auront droit, il est impossible que celles-ci puissent avoir une quelconque influence sur leur motivation à reprendre une activité. Toutefois, les enquêtes montrent que la plupart des allocataires du RSA connaissent une grande instabilité de revenus. Le rapport final du *Comité national d'évaluation du RSA* [2011] met notamment en exergue le fort taux de personnes qui changent de catégorie chaque trimestre⁵. Ces personnes peuvent alors développer une connaissance pratique du dispositif. Cependant, même dans ce cas, l'évaluation des revenus futurs reste souvent approximative.

Pour expliquer ces difficultés, il convient cette fois de les contextualiser par rapport au dispositif institutionnel dans lequel ces rationalités s'inscrivent. Le calcul des montants alloués est particulièrement ardu. L'allocation est attribuée au ménage. Elle varie donc en fonction de sa composition. À la reprise d'activité, l'allocation complète est entièrement cumulable durant quatre mois. En dehors de cette période, l'allocation est réduite à hauteur de 38% des revenus du travail. Le montant alloué est établi pour trois mois sur la base d'une déclaration trimestrielle de ressources. Pendant trois mois, l'allocation perçue est donc calculée en fonction de la moyenne des revenus des trois mois précédents. Son montant est réduit pour les personnes qui

⁵ Selon ce rapport, le taux de renouvellement des allocataires du RSA « activité » est d'approximativement un tiers par trimestre.

perçoivent l'aide pour le logement (APL) qui, elle, est calculée sur la déclaration d'impôt de l'année précédente. Enfin, le RSA n'étant pas cumulable avec la Prime Pour l'Emploi (PPE), il fonctionne, de fait, comme une avance sur celle-ci pour tous les allocataires dont le montant annuel des droits est inférieur ou égal à la PPE. Ces différents aspects rendent compliqué le calcul du montant perçu et les gains financiers nets que celui-ci représente. D'autant que des droits connexes, tels que la CMU ou la gratuité des transports publics accordée par certains départements, sont supprimés par paliers. Par ailleurs, le travail engendre des frais indirects comme la garde d'enfant, des frais de transports ou des repas pris à l'extérieur qui sont difficiles à chiffrer précisément. La complexité du dispositif rend alors son utilisation stratégique malaisée. Le simple fait de se reconnaître comme ayant-droit ne va pas de soi. Ainsi, par méconnaissance de son fonctionnement, plusieurs allocataires interrogés n'ont fait valoir leurs droits que tardivement. Conformément à l'enquête menée en Gironde dans le cadre de l'évaluation du RSA [Comité d'évaluation du RSA, 2011], il semble que beaucoup de personnes n'ayant pas recours à leurs droits connaissent le dispositif mais ne s'identifient pas comme bénéficiaires potentiels. Le phénomène est courant lors de l'instauration d'une nouvelle mesure mais il est rarement d'une telle ampleur.

L'utilisation stratégique fondée sur une connaissance théorique du dispositif est donc peu probable. En revanche, il n'est absolument pas impossible que les travailleurs pauvres assistés ajustent leur conduite sur la base de leurs expériences pratiques du dispositif. Cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que, comme on l'a vu, un nombre important d'allocataire connaissent des variations de revenus. Il faut alors comprendre comment les acteurs perçoivent ses incitations financières afin d'expliquer leurs effets potentiels sur les conduites.

Encadré 3

Question : *Donc le RSA n'était pas une grande motivation pour vous dans la recherche d'emploi ?*

Réponse : *Bah non, ce n'est pas ça qui m'a motivé de trouver un emploi, le fait de cumuler le salaire et le RSA pendant 4 mois. Non, du tout. J'y pensais même pas, d'ailleurs je ne savais même pas du coup comment ça fonctionnait. Justement, non. Au moment où j'ai pris le boulot... si on pouvait cumuler ou pas, pendant longtemps je ne savais pas. Je n'avais pas trop compris ça comme ça.*

Question : *Mais là après ces 4 mois vous n'avez plus droit à rien ?*

Réponse : *-Apparemment je crois. Je ne sais pas. Là j'ai fait 4 mois, il me semble que je vais toucher pour le mois d'août, d'ici peu. Je ne sais pas si ça sera la moitié ou si ça sera le RSA complet... Je n'ai pas trop compris. On m'a dit que c'était dégressif. Pendant combien de temps ? Je ne sais pas... il me semble... je ne sais plus. Il faut que je voie ça.*

[Laurent, 29 ans, chauffeur-livreur, Contrat Unique d'Insertion, célibataire, sans enfant, Bac professionnel.]

Ils ne nous préviennent pas. C'est ça que je n'aime pas non plus au RSA, parce qu'ils ne nous préviennent pas. J'étais à 276 euros. Au lieu de 276 euros je suis tombée à 123 euros. Et ils ne nous tiennent pas au courant. On n'a pas de courrier en nous disant que ça va baisser. Nous, on se base sur ça et à la fin du mois on fait la tête. Je leur ai téléphoné pour ça, je leur ai dit que ce n'est pas normal. Ils m'ont dit : « Maintenant on envoie plus de courrier. » J'ai dit : « C'est nouveau ? ». Ils n'informent pas du tout. Seulement on ne sait pas, on croit avoir le même montant et au début de mois on n'a pas le même montant...

[Béatrice, 58 ans, CDI, 21h par semaine, femme de ménage, divorcée, un enfant à charge, sans formation.]

C'est bien que cela existe, je vous dis, pour les gens qui bossent, pour compléter leurs revenus, c'est quand même... Mais on peut en bénéficier combien de temps, du RSA, par exemple ? Il n'y a pas de date limite ? Pendant vingt ans, on peut avoir le RSA ?

[Christelle, 38 ans, CDI 23h par semaine, téléopératrice, un enfant à charge, sans formation.]

Le RSA : une source d'incertitudes

Ce sont donc les allocataires donc les revenus varient le plus, c'est-à-dire ceux qui sont en proie aux instabilités financières, professionnelles et familiales les plus importantes, qui ont généralement la meilleure connaissance des incitations financières et qui sont donc les plus susceptibles d'y être sensibles. Cette relation entre situation instable et variation de l'allocation met en lumière un effet pervers du mécanisme d'incitation : les changements de situation entraînent des variations des montants perçus qui risquent à leur tour de devenir source d'instabilité. Cette nouvelle instabilité, associée à l'incapacité à prévoir correctement les montants à venir, engendre alors de l'incertitude. En raison de leur variation, les revenus d'allocation ne paraissent pas pérennes, le RSA n'est pas perçu comme une sécurité intangible permettant d'assurer en toutes circonstances l'accès aux besoins fondamentaux. Lui aussi comprend une part de précarité. Les allocataires vivent alors dans la crainte de voir le montant perçu diminué, voire supprimé, et de se trouver confrontés à d'importantes difficultés financières. C'est pourquoi, beaucoup ne comptent pas sur l'aide. Ils l'espèrent. Souvent, ils

découvrent le montant de leurs droits au moment du versement. Ils ne sont pas avertis au préalable des changements qui sont intervenus. Parfois, ils doivent faire face à de mauvaises surprises (voir *encadré 3*).

Cette crainte est renforcée par un second effet pervers du mécanisme d'incitation. L'augmentation des revenus, lorsque celle-ci n'est pas pérenne, peut effectivement présenter un risque. Le RSA, combiné au système de déclaration trimestrielle de revenus, risque en effet de mettre en difficulté tous les allocataires dont les revenus diminuent d'un trimestre à l'autre. Lors d'une baisse de revenu, l'allocation se maintient durant trois mois à un niveau relativement faible calculé sur la période d'activité précédemment plus élevée. Faible allocation et faibles revenus d'emploi se conjuguent alors mettant l'allocataire dans une situation délicate. Pour tous les travailleurs dont les revenus fluctuent de manière saisonnière, le RSA a ainsi pour effet d'accroître l'amplitude des variations de revenus et ainsi l'instabilité des revenus. Le problème peut paraître insoluble pour ceux qui, faisant l'expérience pour la première fois, n'y sont pas préparés. La situation d'Abdel, dans l'*encadré 4*, est exemplaire de cette difficulté. Cependant, même quand les allocataires sont expérimentés et qu'ils les voient venir, les difficultés leur paraissent difficiles à éviter, d'autant que le mécanisme du RSA peut se conjuguer avec d'autres effets du même type sur des temps plus longs. Par exemple, si leurs revenus ont baissé lors des deux dernières années, les allocataires du RSA peuvent n'être éligibles ni à l'aide au logement, ni à la Prime Pour l'Emploi en raison même de leurs droits aux RSA et de plus être soumis à une imposition relativement élevée. Alors, lorsque dans une situation déjà tendue financièrement, les revenus d'allocation et d'emploi diminuent simultanément, les complications, bien qu'anticipées, deviennent rapidement ingérables, comme l'illustre le cas de Dominique (*encadré 4*).

Évidemment, la « logique » voudrait que l'allocataire épargne durant les périodes où les revenus sont élevés afin de se prémunir contre la baisse prévisible future. C'est faire abstraction de la réalité vécue par bon nombre d'allocataires. Même durant des périodes aux revenus relativement importants, ceux-ci restent très modestes et la plupart éprouvent déjà des difficultés à boucler les fins mois. Dans cette situation, l'attention est focalisée sur le présent ou

le futur immédiat et l'épargne est très difficile à envisager. Elle représente d'autant moins une possibilité que les périodes durant lesquelles les revenus sont élevés permettent souvent de combler les manques des mois précédents. Les revenus supplémentaires servent souvent à effectuer des dépenses conséquentes qui ont dû être repoussées jusqu'ici tels que des réparations sur une voiture ou le remplacement d'un appareil électro-ménager, quand ces rentrées d'argent ne servent pas simplement à payer les différentes formes de dettes engagées : arriérés d'impôts ou de loyers, crédits à la consommation, découverts bancaires, etc.

La conjonction de la précarité financière, de l'instabilité professionnelle et d'un dispositif labile peut alors conduire à des stratégies de sécurisation plutôt que de maximisation des revenus. Cette stratégie repose en partie sur la crainte de « plonger ». En effet, la plupart des « travailleurs pauvres assistés » vivent dans la peur de voir leur situation basculer et de glisser dans un cercle vicieux de paupérisation extrême. Par conséquent, l'objectif consiste bien souvent à stabiliser leur situation.

Le RSA risque ainsi de se retourner contre son objectif initial. Plutôt que d'inciter à la reprise d'emploi, il pourrait refréner des allocataires déjà anxieux. En amplifiant les variations de revenus, il crée de l'instabilité qui risque de paralyser les allocataires préférant un revenu modeste mais sûr à une augmentation éphémère et précaire de revenus.

Encadré 4

Le problème du RSA, c'est qu'ils font une base de trois mois et après, bon voilà, je trouve que ce n'est pas bien calculé parce qu'un gars comme moi qui est intérimaire - parce que vacataire, c'est intérimaire - là, au jour d'aujourd'hui, je vais toucher 350€. On me rajoute 100€ en plus : qu'est-ce que je vais faire ? Qu'est-ce que je vais faire ? On est deux ! On est deux dans ce cas-là. Je vais voir l'assistante sociale ? Je vais pleurer auprès d'elle ? Je ne suis pas comme ça. Je n'aime pas trop aller voir les institutions. Je préfère me lever et aller chercher du travail. Mais, au jour d'aujourd'hui, je suis bloqué. Donc je fais comment ? »

[Abdel, 32 ans, agent d'exploitation, intérimaire, marié, sans enfant, BEP]

« Oui. Là, je vais quasiment arriver à un SMIC au mois. Mon RSA a déjà diminué. Et en fait moi, quand je vais passer dans la période creuse, (...) Je n'aurai plus droit au RSA. Apparemment ! Parce que j'aurai trop travaillé les trois mois précédents. En ce sens, je trouve que c'est mal fichu le RSA parce que ce n'est pas conforme à la réalité. Vous voyez ? Quand on nous donne un droit, c'est sur les trois mois précédents, mais moi, ma situation évolue de mois en mois, je veux dire, en bien ou en pire. Et donc voilà, je vais me retrouver... à mon avis septembre - octobre - novembre, je n'aurai pas droit à grand-chose. Voire je n'aurai plus aucun droit. (...) J'y arrivais mieux quand j'étais au RMI, je n'avais pas de dettes. (...) j'ai des amis qui ne travaillent pas et qui finalement s'en sortent mieux que moi, avec le RSA complet. (...) Je vous dis que je n'y arrive plus quoi ! »

[Dominique, 50 ans, vendeuse, CDD à temps partiel, célibataire, sans enfant, CAP]

La stabilisation comme rationalité face l'incertitude

La démarche compréhensive adoptée permet de reconstruire une rationalité-type des « travailleurs pauvres assistés ». On s'aperçoit alors que cette rationalité est fort éloignée de celle de l'*homo oeconomicus*. Sans nier que les incitations financières puissent influencer la conduites des allocataires de minima sociaux, cette enquête montre qu'elles-ci ne peuvent pas avoir le rôle déterminant que leur attribuent les tenants du RSA et des incitations financières en général. Par delà les multiples raisons invoquées, elle fait ressortir la cohérence des positions adoptées en les replaçant dans leur contexte significatif. Le sens subjectif que donnent les acteurs de leurs conduites ne peut être vraiment compris qu'en le recontextualisation. Dans le cas des travailleurs pauvres assistés, on ne comprend pas leur discours sans le resituer dans la situation de précarité laborieuse, de la lutte pour le statut d'emploi et d'instabilité financière ainsi que du dispositif institutionnel dans lequel ils sont pris. Par ailleurs, l'enquête confirme que la figure de l'agent optimisateur qui fonde sa conduite sur la maîtrise des informations disponibles et le calcul prospectif est fort éloignée des évaluations approximatives fondées sur l'expérience que développent les personnes rencontrées.

Il ressort alors que le rapport des travailleurs pauvres assistés aux incitations financières est marqué par la précarité professionnelle et les particularités du dispositif institutionnel. Les incitations financières du RSA, plutôt que d'encourager à la reprise d'activité tendent à accentuer l'incertitude et l'instabilité. Pour les personnes dont les revenus sont stables, les incitations financières sont largement méconnues. La complexité du calcul des montants alloués rend toute anticipation improbable. Dès lors, toute évolution des revenus d'emploi constitue un risque puisque le résultat net est incertain. Pour ceux dont les revenus varient, et qui donc connaissent déjà une instabilité professionnelle, le RSA renforce cette instabilité en amplifiant les variations de revenus. Ainsi, quelle que soit la situation de l'allocataire, le RSA engendre de l'incertitude. Cette allocation fluctuante n'est dès lors plus perçue comme un filet de sécurité, un plancher au-dessous duquel on ne peut pas tomber. Confrontés à une allocation incertaine et un emploi précaire, les allocataires tendent à adopter une stratégie de stabilisation et de sécurisation des revenus. Cette stratégie de stabilisation est d'autant plus répandue que l'emploi ne paraît pas apporter une amélioration substantielle du niveau de vie. Comparé aux attentes et aux efforts consentis, le gain financier semble dérisoire. Dans ces conditions, on comprend que les raisons financières ne soient pas déterminantes à la reprise d'activité.

La compréhension de cette rationalité permet alors d'émettre des hypothèses sur la distribution des allocataires par rapport à cet idéaltype. Les personnes les mieux dotées en ressources sont certainement celles qui tendent à adopter des stratégies de maximisation des revenus en retournant sur le marché de l'emploi. Ces ressources peuvent prendre la forme de capitaux professionnels (sous forme d'expérience ou de diplôme) qui rendent plus probable une stabilisation en emploi mais aussi de capitaux économiques et/ou sociaux qui assurent une sécurité nécessaire à la reprise d'emploi. À l'inverse, quand l'insertion professionnelle est rendue difficile et incertaine, les allocataires opteraient plus facilement pour une stratégie de stabilisation. Cette stratégie est vraisemblablement d'autant plus adoptée que les difficultés « objectives » (problème de santé, enfants à charge, âge avancé, etc.) viennent justifier l'éloignement de l'emploi. Il faudrait toutefois prolonger et affiner les analyses développées ici pour vérifier ces hypothèses. Il reste néanmoins que l'insécurité engendrée par le RSA risque de

déstabiliser encore un peu plus les allocataires les plus fragiles et de les enfermer dans des trappes à incertitudes.

Pour une sociologie des rationalités pratiques

Cette enquête est l'occasion de mettre à l'épreuve une sociologie des rationalités pratiques. Ces résultats empiriques mettent en lumière son intérêt sociologique. Il convient cependant de revenir sur ses fondements méthodologiques et épistémologiques afin de discuter son intérêt théorique. En dépit d'oppositions taxinomiques, la compréhension du sens subjectif, entendue comme l'attention portée aux raisonnements, aux représentations et aux valeurs des acteurs, n'est pas contestée en tant que méthode privilégiée d'élaboration des connaissances sociologiques. En ce sens large, la sociologie qui procède par entretiens qualitatifs est compréhensive. En revanche, le statut explicatif du sens subjectif est source de profondes divergences. Pour la « sociologie compréhensive » au sens étroit, qui prône une sociologie des « bonnes raisons », les motivations invoquées par les acteurs se suffisent à elles-mêmes. Elles sont « rationnelles » en un sens absolu proche de son acception économique. Pour la sociologie des rationalités pratiques, au contraire, les bonnes raisons ne prennent sens qu'en tant qu'indicateurs d'un système de représentations et de valeurs que le sociologue doit s'attacher à reconstruire sous forme d'idéaltype afin d'identifier ce que les raisonnements produits par les acteurs ont de commun entre eux et de particulier par rapport à d'autres. C'est pourquoi, cette sociologie repose inévitablement sur une comparaison, au moins tacite, avec une rationalité de référence. La problématisation provient nécessairement de la référence à une norme extérieure. Ce n'est pas un hasard si le concept de « rationalité pratique » a été développé par l'ethnologie. Il fallait exotiser les conduites pour en définir la spécificité. Ici, la mise à distance ne procède pas par l'éloignement culturel. Elle passe par l'évocation de la figure de l'*homo œconomicus* qui permet de problématiser les conduites des « travailleurs pauvres assistés ».

Aussi, l'explication se limite à l'écart entre la rationalité observée et celle construite de l'*homo œconomicus*, le fond commun étant masqué par un effet d'évidence, un « ça-va-de-soi » non-problématique. Objectiver ce rapport de comparaison, souvent laissé à l'état d'implicite, c'est expliciter que l'on ne rend compte que de certains éléments problématisés plutôt que de

croire, ou de faire croire, que l'on explique avec complétude les conduites observés. Changer ce rapport de comparaison revient alors purement et simplement à changer de problématique. Il va de soi que les éléments problématiques auraient été tout autre si la rationalité du don, telle qu'étudiée par Marcel Mauss par exemple, avait servi de référence implicite à la place de la figure de l'*homo æconomicus*. Ce rapport de comparaison permet ainsi de contrôler la construction de la problématique mais aussi son propre positionnement par rapport à l'objet d'étude.

Une fois les rationalités pratiques reconstruites, on s'accordera à dire que l'activité sociale des acteurs n'est plus problématique. Les conditions d'émergences de ces rationalités, en revanche, elles, le sont. Retrouver le contexte significatif est une manière de « sociologiser » les rationalités pratiques. Toutefois, contrairement à d'autres sociologies, cette démarche ne privilégie aucune explication. Partant du principe que les rationalités et le contexte sont intriqués, elle vise, à partir des discours, à identifier les éléments contextuels significatifs. Cette identification du contexte significatif ne s'apparente cependant pas à une simple contextualisation. Il ne s'agit pas d'énumérer *a priori* les principales variables socio-historiques qui pourraient être déterminantes mais de retrouver, dans le contexte, l'explication des éléments problématiques des rationalités.

Expliquer les rationalités pratiques par la compréhension de leur contexte significatif permet ainsi d'éviter deux écueils des théories centrées sur l'individu. D'une part, on évite l'universalisation de conduites situées, d'autre part, on élude l'énumération de cas individuels. Replacées dans leur contexte significatif, les rationalités pratiques s'ordonnent alors de manière cohérente. Toutefois, cette perspective butte elle aussi sur une limite : la portée de l'explication se limite à un contexte précis. Pour toute nouvelle situation, il convient de retrouver le contexte significatif qui explique les rationalités pratiques. Il n'y a donc pas de généralisation possible au-delà du contexte significatif construit pour la recherche. Est-ce là un horizon indépassable pour le raisonnement sociologique ? Certes, l'explication des conduites semble être bornée à ces théories de moyenne portée. On peut cependant en dégager des éléments plus généraux, pour la connaissance, la méthodologie et la théorie sociologiques.

La connaissance sociologique ne se limite évidemment pas strictement au phénomène local étudié. Elle produit des effets de connaissance plus large sur la société dans laquelle ces phénomènes sont encadrés. Ainsi, interroger les rationalités pratiques des « travailleurs pauvres assistés » contribue notamment à la compréhension des évolutions de la société salariale. On constate par exemple qu'il ne suffit pas de renforcer la valeur financière du travail pour que les personnes concernées tendent à adopter une rationalité instrumentale.

Au niveau méthodologique, la sociologie des rationalités pratiques met en évidence les limites de la démarche compréhensive au sens étroit. Si la compréhension est une étape indispensable, elle ne se suffit pas à elle-même. Les raisons invoquées ne sont jamais qu'une juxtaposition d'assertions erratiques tant qu'elles ne prennent pas sens dans un ensemble cohérent de croyances et de valeurs que constitue la rationalité pratique. De la même manière, la portée explicative des rationalités pratiques individuelles elles-mêmes reste très limitée en dehors de leur contexte significatif. Autrement dit, il convient toujours d'expliquer les raisons des personnes rencontrées par leur condition d'apparition. Les « bonnes raisons » n'expliquent pas, elles s'expliquent.

On distingue alors, au niveau théorique, l'intérêt heuristique du concept de contexte significatif réside en particulier dans sa capacité à saisir conjointement des dimensions de l'analyse trop souvent isolées par la tradition sociologique. Le contexte significatif ne consiste ni à resituer l'agent dans une trajectoire sociale, ni à saisir les « cadres » de l'expérience, ni à rendre compte du pouvoir performatif des institutions. Il vise justement à saisir les effets significatifs produits par le croisement de ces différentes dimensions. La position sociale, le « cadre », le dispositif institutionnel, auquel on peut ajouter autant d'éléments que la définition de la situation le requière, ne peuvent fournir, indépendamment les uns des autres, aucune explication. Aussi, pour reconstruire le contexte significatif, le sociologue ne peut se fier à une dimension systématiquement prédominante dans l'explication, les autres dimensions agissant comme des variables secondaires. Il doit retrouver dans l'analyse les dimensions qui font sens dans le contexte particulier du phénomène étudié et qui permettent d'expliquer les rationalités pratiques qui se développent à leurs intersections.

Références bibliographiques :

- ALLÈGRE G. (2010), « L'expérimentation du revenu de solidarité active entre objectifs scientifiques et politiques », *Revue de l'OFCE*, n° 113, p. 59-90.
- ANNE D. et L'HORTY Y. (2009), « Les effets du revenu de Solidarité active sur les gains du retour à l'emploi », *Revue économique*, vol. 60, n° 3, p. 767-776.
- BAUDELLOT C. et GOLLAC M. (2003), *Travailler pour être heureux ? Le bonheur et le travail en France*, Fayard, Paris.
- BOURDIEU P. (1993), « Comprendre », In BOURDIEU P. (dir.) *La Misère du monde*, Seuil.
- BOURDIEU P. (2003), *Méditations pascaliennes*, Seuil, Paris.
- CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Fayard, Paris.
- COMITÉ D'ÉVALUATION DES EXPÉRIMENTATIONS (2009), *Rapport final sur l'évaluation des expérimentations du rSa*, La Documentation française, Paris.
- COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION DU RSA (2011), *Rapport intermédiaire 2010*, La Documentation française, Paris.
- COMITÉ NATIONAL D'ÉVALUATION DU RSA (2011), *Rapport final*, La Documentation française, Paris.
- DEROYON T. *et al.* (2008), « L'influence des incitations financières sur le retour à l'emploi des bénéficiaires du RMI », In LELIÈVRE M. et NAUZE-FICHET E. (dir.), *RMI: L'état des lieux*, La Découverte, Paris, p. 167-185.
- DEROYON T. *et al.* (2009), « L'influence des incitations financières sur le retour à l'emploi des bénéficiaires de minima sociaux », *Etudes et Recherches, dress*, n° 90.
- DUBET F. et VÉRÉTOUT A. (2001), « Une « réduction » de la rationalité de l'acteur. Pourquoi sortir du RMI ? », *Revue française de sociologie*, vol. 42, n° 3, p. 407-436.
- DUFY C. et WEBER F. (2007), *L'ethnographie économique*, La Découverte, Paris.
- DURKHEIM É. (2004), *De la division du travail social*, PUF, Paris.
- DUVOUX N. (2009), *L'autonomie des assistés : sociologie des politiques d'insertion*, Presses universitaires de France, Paris.
- GARNER H., MÉDA D. et SENIK C. (2006), « La place du travail dans les identités », *Économie et Statistique*, n° 393-394, p. 1-20.
- GOMEL B. et MÉDA D. (2011), « Le RSA, innovation ou réforme technocratique? Premiers enseignements d'une monographie départementale », *Working paper du RT6*, vol. http://rt6-afs.org/IMG/pdf_WP2011-1GomelMeda.pdf, n° 1.
- GUILLEMOT D., PÉTOUR P. et ZAJDELA H. (2002), « Trappe à chômage ou trappe à pauvreté », *Revue économique*, vol. 53, n° 6, p. 1235-1252.
- GURGAND M. et MARGOLIS D. (2001), « RMI et revenus du travail: une évaluation des gains financiers à l'emploi », *Economie et statistique*, n° 346-347, p. 103-115.
- LAROQUE G. et SALANIÉ B. (1999), « Prélèvements et transferts sociaux : une analyse descriptive des incitations financières au travail », *Economie et statistique*, n° 328, p. 3-19.

- LAROQUE G. et SALANIÉ B. (2000), « Une décomposition du non-emploi en France », *Economie et statistique*, n° 331, p. 47-66.
- LE BARBANCHON T. (2012), « The Effect of the Potential Duration of Unemployment Benefits on Unemployment Exits to Work and Match Quality in France », In *Crest Working paper*, n° 21.
- MAUSS M. (2007), *Essai sur le don : Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Presses Universitaires de France – PUF [1924].
- MIRAU C. (2002), « L'« affaire Laroque-Salanié » : une controverse avortée en matière d'expertise économique et sociale », *Genèses*, vol. 49, n° 4, p. 110-122.
- OUTIN J.-L. (2008), « Le RMI et l'indemnisation du chômage », In LELIÈVRE M. et NAUZE-FICHET E. (dir.), *RMI, l'état des lieux*, La Découverte, Paris, p. 101-117.
- PAUGAM S. (1991), *La disqualification sociale : essai sur la nouvelle pauvreté*, Presses universitaires de France, Paris.
- PAUGAM S. (2000), *Le salarié de la précarité : Les nouvelles formes de l'intégration professionnelle*, Presses universitaires de France, Paris.
- PAUGAM S et DUVOUX N. (2008), *La régulation des pauvres*, Presse universitaires de France, « Quadriges », Paris.
- PICKETTY T. (1998), « L'impact des incitations financières au travail sur les comportements individuels : une estimation pour le cas français », *Economie et prévision*, n° 132-133, p. 1-35.
- PLA A. (2007), « Sortie des minima sociaux et accès à l'emploi: premiers résultats de l'enquête de 2006 », *Etudes et Résultats, dress*, n° 567, p. 1-8.
- POLANYI K. (2011), *La subsistance de l'Homme : la place de l'économie dans l'histoire et la société*, Flammarion, Paris, France [1977].
- SIMMEL G. (1998), *Les pauvres*, PUF, Paris [1908].
- STEINER P. (2005), *La sociologie économique*, la Découverte, Paris.
- STEINER P. et VATIN F. (2009), « Le fait économique comme fait social », In STEINER P. et VATIN F. (dir.), *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris, p. 1-12.
- WARIN P. (2009), « Une approche de la pauvreté par le non-recours aux droits sociaux », *Lien social et Politiques*, n° 61, p. 137-146.
- WEBER F. (2009), « Le calcul économique ordinaire », In STEINER P. et VATIN F. (dir.), *Traité de sociologie économique*, PUF, Paris, p. 367-407.
- WEBER M. (1995), *Économie et société*, Pocket, Paris [1922].
- ZAJDELA H. (2009), « Comment et pour quoi activer les inactifs ? », *Travail et emploi*, n° 118, n° 2, p. 69-76.